

DOCUMENT EXTERNE
Londres, septembre 1995

PHILIPPINES
Le meurtre de Gary Dalaghon

Gary Dalaghon avait seize ans. C'était un enfant des rues. Il a été tué par balles, le 25 juillet 1993, à Cagayan de Oro, une ville de l'île de Mindanao (au sud de l'archipel), par trois membres de la Philippine National Police (PNP, Police nationale philippine), qui l'avaient arrêté et interrogé. Plus de deux ans après cet homicide, et malgré les sérieux indices laissant peu de doutes sur l'identité des policiers impliqués, le gouvernement n'a toujours pas mené d'enquête approfondie sur cette affaire et les responsables n'ont toujours pas été traduits en justice.

Gary Dalaghon et deux de ses amis, Alexander Ladao et Johnny Ueat, eux aussi enfants des rues, se promenaient, tôt dans la matinée du 25 juillet 1993, lorsqu'ils ont été arrêtés par une femme, qui les accusait de lui avoir volé un appareil de karaoké. Les trois jeunes garçons ont affirmé qu'ils n'étaient pour rien dans ce vol.

Selon le témoignage d'un des deux garçons survivants, une voiture de la PNP qui passait par là s'est arrêtée et la femme qui les avait abordés a fait part de ses soupçons aux deux policiers qui se trouvaient à bord. Les policiers ont obligé les jeunes gens à monter dans leur véhicule. Toujours selon le même témoignage, ils les auraient frappés, tout en cherchant dans le voisinage des camarades des trois adolescents. Deux autres voitures de police seraient ensuite venues se ranger à côté de la première. Leurs occupants se seraient mis à leur tour à frapper et à questionner les jeunes gens. Comme ces derniers refusaient de passer aux "aveux", ils auraient été embarqués de force dans un des véhicules, en compagnie de trois policiers.

Selon les deux survivants, ces trois policiers auraient arrêté leur voiture dans un endroit isolé et se seraient mis à tirer sur leurs prisonniers. Alexander Ladao, bien que touché au ventre, à la jambe gauche et au bras droit, a réussi à s'échapper. Johnny Ueat, lui aussi touché de plusieurs balles, a été abandonné sur la route. Les deux jeunes gens, qui ont survécu à leurs blessures, disposent de certificats médicaux et de rapports d'examen radiologiques qui corroborent apparemment leur version des faits.

Gary Dalaghon, lui, n'a pas survécu. Selon un rapport d'autopsie publié par le National Bureau of Investigation (NBI, Bureau national d'enquête), Gary a été touché de trois balles, deux dans la poitrine et une en plein front. Il est vraisemblablement mort sur le coup.

Les deux jeunes gens survivants ont identifié les trois policiers qui pourraient être les auteurs de ces actes. Ils affirment d'ailleurs qu'ils connaissaient déjà ces trois hommes. Ces derniers ont nié toute implication dans cette affaire.

Au mois d'août 1993, le procureur de la ville de Cagayan de Oro a recommandé la mise en accusation des trois policiers pour le meurtre de Gary Dalaghon et les tentatives de meurtre commises à l'encontre d'Alexander Ladao et de Johnny Ueat. Pourtant, les trois policiers ont sollicité en octobre 1993 leur mise en liberté sous caution, et ont obtenu gain de cause en janvier 1994, le tribunal estimant que les preuves réunies contre eux n'étaient pas suffisantes pour établir leur culpabilité. Ces trois hommes sont aujourd'hui en liberté. Ils ont toutefois été renvoyés de la police.

En janvier 1995, le tribunal régional de Cagayan de Oro a estimé qu'il n'était pas compétent pour juger cette affaire et a recommandé que le dossier soit transmis au tribunal de Sandiganbayan, une instance administrative de Manille créée par le président de la République et chargée des affaires impliquant des représentants de l'État. Le dossier est en attente depuis maintenant neuf mois et on ne sait toujours pas si l'affaire sera jugée un jour. Amnesty International n'a pas été informée des détails de l'enquête menée à ce jour, ni des raisons du retard pris par la justice. Elle demande donc aux autorités de lui fournir sans attendre les informations qui lui manquent.

Amnesty International craint que cette affaire, qui traîne déjà depuis deux ans, ne soit pas résolue avant plusieurs années encore. Pendant ce temps, les responsables de la mort de Gary Dalaghon sont libres. Connaissant la fréquence des manœuvres d'intimidation et l'insuffisance des dispositions censées garantir la sécurité des témoins aux Philippines, notre organisation est inquiète pour la sécurité des deux jeunes survivants.

Amnesty International appelle les autorités philippines à mener immédiatement une nouvelle enquête, impartiale et approfondie, sur la mort Gary Dalaghon. Elle invite en outre les pouvoirs publics à garantir la sécurité des témoins du drame et à traduire en justice les membres de la PNP soupçonnés d'être responsables de la mort de Gary Dalaghon et des blessures d'Alexander Ladao et de Johnny Ueat.

Le contexte

Malgré l'attachement au respect des droits de l'homme professé publiquement par le gouvernement et les garanties juridiques et constitutionnelles significatives attachées à ces droits, il est rare, aux Philippines, que des membres des forces de sécurité soupçonnés de violations soient traduits en justice. De plus, le flou qui entoure la définition des responsabilités respectives des divers organismes d'enquête et de mise en accusation se traduit souvent par un refus de la part de ces organismes d'assumer l'entière responsabilité d'une affaire. Les divers services préfèrent fréquemment se repasser les dossiers, plutôt que de prendre eux-mêmes une décision définitive.

Les dispositions censées assurer la protection des témoins sont en outre insuffisantes. Dans les affaires de violations des droits de l'homme, témoins et plaignants sont fréquemment soumis à des manœuvres d'intimidation et ont donc souvent peur de parler, de crainte d'être victimes de représailles.

Actions recommandées

Vous êtes invités à envoyer télécopies, télégrammes et lettres

(en express ou par avion), soit en anglais, soit dans votre langue maternelle :

pour demander au gouvernement de communiquer les détails de l'enquête sur l'homicide de Gary Dalaghon et les agressions d'Alexander Ladao et de Johnny Ueat, ainsi que les raisons pour lesquelles cette affaire semble traîner depuis si longtemps ;

pour prier le gouvernement d'agir immédiatement pour que les témoins de cette affaire soient protégés de toute manœuvre d'intimidation ou de toutes représailles éventuelles ;

pour demander au gouvernement l'assurance que tout sera fait pour traduire en justice les membres de la PNP responsables de la mort de Gary Dalaghon et des blessures par balles d'Alexander Ladao et de Johnny Ueat, ainsi que la promesse de rendre publiques les conclusions de la procédure judiciaire.

Veuillez envoyer vos appels aux adresses suivantes :

o Rafael Alunan III (Secrétaire de l'Intérieur et du gouvernement local)

Secretary of the Interior and Local Government

Department of the Interior and Local Government

PNCC Complex

Epifanio de los Santos Ave

enr Reliance St

Mandaluyong

Metro Manila

Philippines

Fax : 63 2 6318814

Télégrammes : Secretary Alunan, DILG, Manila, Philippines

Formule d'appel : Mzar Secretary Alunan / Monsieur le Secrétaire,

o Hon. Teofisto Guingona (Secrétaire de la Justice)

Secretary of Justice

Department of Justice

Padre Faura

Manila

Philippines

Fax : 63 2 500772

Télégrammes : Hon. Teofisto Guingona, Dept of Justice, Manila, Philippines

Formule d'appel : Mzar Secretary Guingona / Monsieur le Secrétaire,

o PNP Station Commander (responsable du poste de police)
Cagayan de Oro City
Philippines
Télégrammes : PNP Commander, Cagayan de Oro City, Philippines
Formule d'appel : Dzar Commander / Monsiur,

Vous ferrez parvenir une copie de vos appels à :

o Sefrrey Ordoñez (président de la Commission des droits de l'homme)
Chairman
Commission of Human Rights
IBP Building
Doña Julia Vargas Avenue
Pasig
Metro Manila
Philippines
Fax : 63 2 631 6449

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre Philippines: The killing of Gary Dalaghon. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - octobre 1995.
Pour toute information complémentaire veuillez vous adresser à :